



CALORIFUGEUR - MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE INDUSTRIELLE H/F

REFERENCE DE L'OFFRE **DOU-43766**
LIEU DE TRAVAIL **Douai**

DATE **31/03/2025**

DESCRIPTIF

Dans le cadre du développement de son activité, la plateforme Proch'Emploi recrute pour une entreprise du territoire sa nouvelle équipe de Monteurs en isolation thermique industrielle - Calorifugeurs h/f.

Vous connaissez le métier ? N'hésitez pas à candidater !

Vous souhaitez en savoir plus ? Des Réunions d'Information Collectives ont lieu pour vous expliquer le métier.

Si vous êtes intéressé(e), vous pourrez intégrer la formation du 14 avril 2025 au 27 juin 2025.

Mais... Qu'est-ce qu'un calorifugeur ?

Il pose sur un chantier des matériaux isolants nécessaires à la conservation du chaud et du froid.

Durant la formation, vous apprendrez à :

- o Poser l'isolant et le revêtement sur des vannes, appareils et instrumentation
- o Préformer les douelles d'isolants, viroles et parties complexes.
- o Réaliser le traçage et la fabrication des gabarits des pièces : coudes, casse, té, cône, réduction
- o Réaliser des pièces coudes, casse, té, cône, réduction, arrêt d'isolant à partir d'une feuille de préfabrication
- o Réaliser la prise de côtes des équipements et du réseau de tuyauterie sur lequel il va intervenir, en vue de réaliser la feuille de préfabrication.
- o Lire un isométrique
- o Connaître les règles de sécurité applicables sur son chantier

PROFIL RECHERCHÉ

Et si c'était vous ?

Vous disposez du permis B pour vous déplacer sur les chantiers après la formation. Non contre-indication au port de charges et au travail en hauteur. Aucune expérience exigée, vous serez formé(e) !

Si vous avez déjà de l'expérience dans le domaine votre candidature sera également traitée.

CONTRAT

Engagement sur une formation du lundi au vendredi (formation financée et rémunérée) puis **CDI, temps plein, travail du lundi au jeudi**. Rémunération de 1782€ net /mois + déplacement domicile => chantier (aller/retour) indemnisé via le barème URSSAF - Panier repas de 10.10€ lors des travaux sur chantier - Mutuelle prise en charge à 50% par l'employeur - CE inter-entreprise



➡ **POUR POSTULER** ⬅

Envoyer votre candidature à la Plateforme de DOUAI
prochemploi@douaisis-agglo.com